



Sujet de la présentation :

Etat d'avancement de la digitalisation du relevé des données sécuritaires en vue de la facilitation des échanges et des mises à jour

Par :

Madame Corinne Removille, SNSFP

Présentée lors de la journée de la sécurité dans la fonction publique du 13 juillet 2023 au Centre militaire Härebiërg



Avertissement:

Les informations fournies lors de cette journée (JSFP2023) et durant les présentations sont destinées à donner un aperçu partiel et des exemples concrets sur l'application de la réglementation et des normes. Elles ne dispensent pas le responsable d'une institution de respecter les dispositions réglementaires qui sont susceptibles de s'appliquer pour chaque situation de travail spécifique.

Le support de présentation mis à disposition est destiné aux participants à la JSFP2023, et ce, uniquement pour information.

Son contenu n'a pas vocation à fixer des solutions suffisantes ou des exigences. Seuls les normes actuelles et les textes réglementaires et légaux font foi.

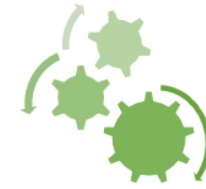
Propriété intellectuelle :

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du support de présentation et du contenu de ce dernier peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues.

Le service national de la sécurité dans la fonction publique et l'inspecteur général ne sauraient être tenus pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.



Nous vous remercions de ne pas imprimer ce support afin de nous soutenir dans nos objectifs sociaux et environnementaux.



Journée sécurité FP 2023



Etat d'avancement de la digitalisation du relevé des données sécuritaires en vue de la facilitation des échanges et des mises à jour

Corinne Removille
attaché

13 juillet 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service national de la sécurité
dans la fonction publique



Rappel du cadre législatif

- **Loi modifiée du 19 mars 1988** concernant la sécurité dans la fonction publique (abr. Loi SFP)
- **Règlement grand ducal modifié du 13 juin 1979** concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique (abr. RSFP)
- **Loi du 7 janvier 2022** portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs
- **Règlement grand-ducal du 8 février 2023** relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et des voies publiques



Possibilités de digitalisation

Notamment art.15.
mais aussi art. 5., 7., 16.



Notam.
Chap.1. Dispositions générales et organisation locale
Chap.8. Installations techniques, dispositions générales et communes
Chap.12. Evacuation des bâtiments et prévention des risques de panique



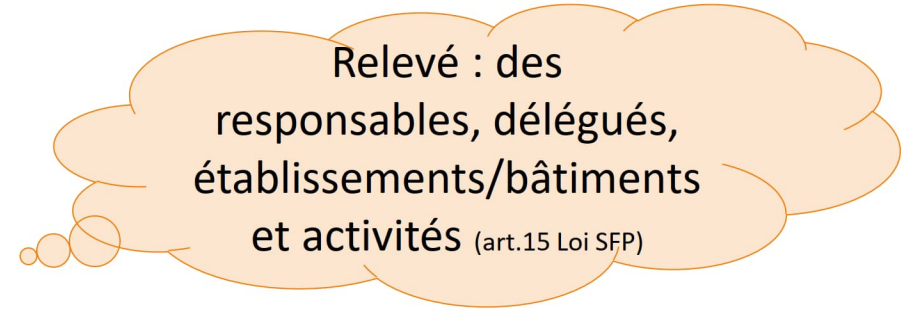
Notamment art.9.



Outil Relevé des institutions et activités

1^{ère} étape de la digitalisation

- Lancé en novembre 2022
- Permet au responsable de répondre de manière simple à la loi SFP, article 15
 - mise à jour régulière d'un relevé des administrations, services, établissements et écoles
 - communication des modifications courantes à l'inspecteur général de la sécurité dans la fonction publique (abr. : IGSFP)
- Premier relevé et base pour une plateforme digitale plus élaborée



Relevé des administrations, services, établissements et écoles



Introduction

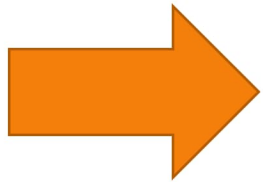
L'article 15 de la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans la fonction publique prévoit la mise à jour régulière d'un relevé des administrations, services, établissements et écoles ainsi que la communication des modifications courantes par le responsable à l'inspecteur général de la sécurité

Pour toute question ou demande d'accès, contactez : registre @snsfp.etat.lu

Accessible par MyRH pour les institutions étatiques ou par lien dédié



Poursuite du processus de digitalisation



Développement d'une plateforme permettant la gestion des données sécuritaires des établissements étatiques, communaux et scolaires (publics et privés)



Projet CTIE, Centre des technologies de l'information de l'État



Poursuite du processus de digitalisation

Objectifs

- Simplifier les obligations réglementaires et légales des responsables visés par la loi SFP
- Faciliter la gestion des données sécuritaires
- Faciliter les échanges et la correspondance avec le SNSFP
- Relevé plus dynamique et mise à jour plus aisée

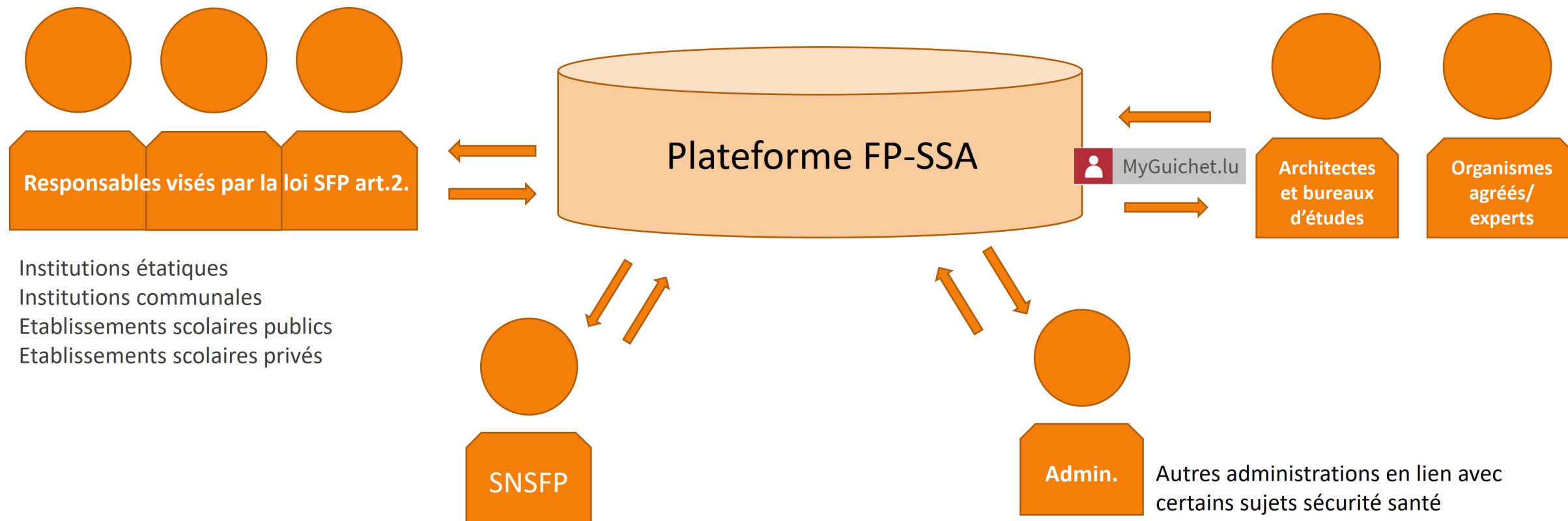


<https://pixabay.com/de/photos/ziel-gesch%C3%A4ft-idee-wachstum-3535310/>



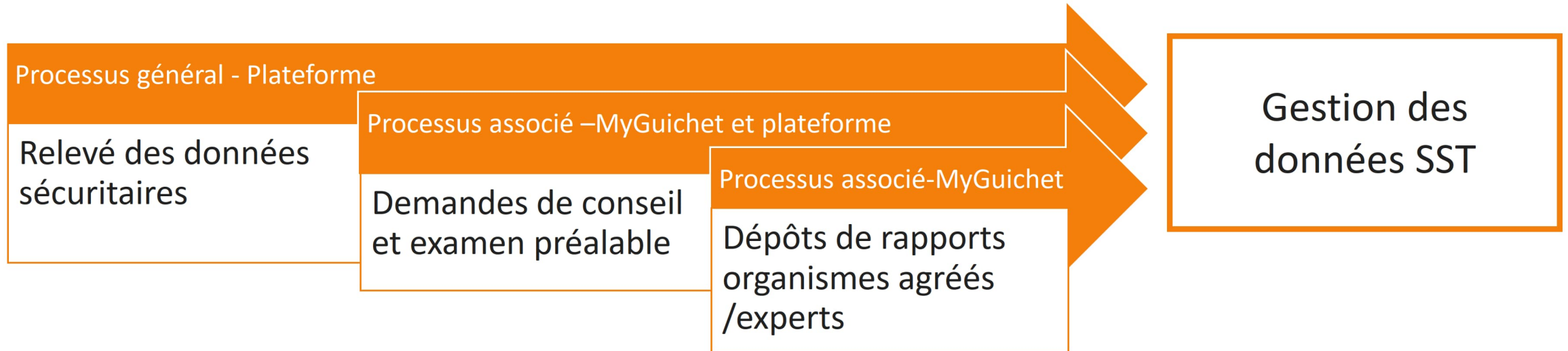
Plateforme interactive FP-SSA

➤ A qui s'adresse-t-elle ?



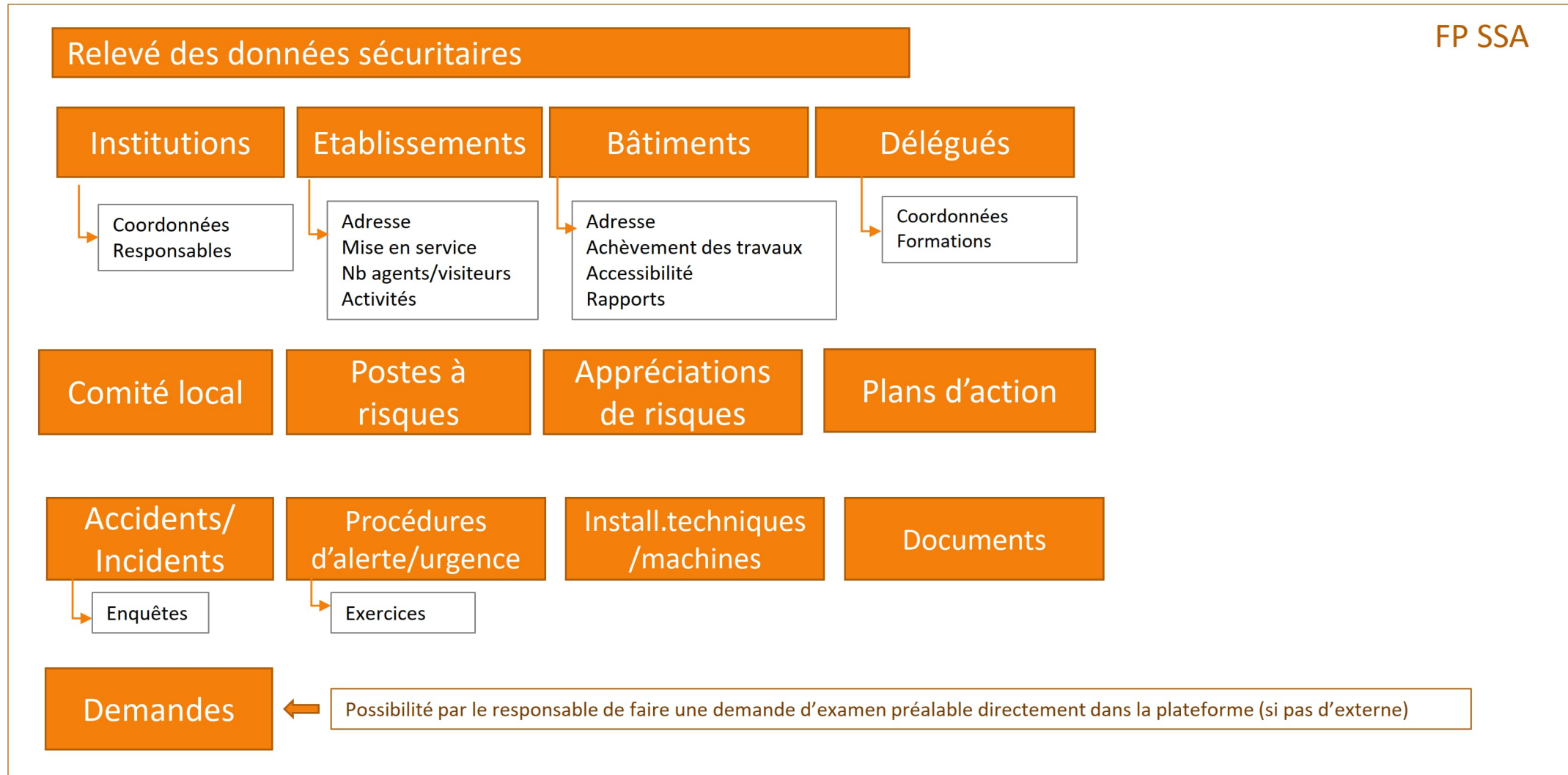


Principaux processus de la plateforme FP-SSA





Processus général - Fonctionnalités de la plateforme





Processus principal – Exemple 1

➤ **Sujet :** **Appréciations
de risques**
(art. 1.13. RSFP)

Action SST

L'administration réalise une
appréciation des risques

L'appréciation des risques
nécessite d'être mise à jour

IGSFP souhaite consulter
l'appréciation des risques

Action dans FP-SSA

FP-SSA :
- Uploader sur la plateforme

FP-SSA :
- Fait un rappel pour mise à jour
à la date souhaitée

FP-SSA :
- Consultation de l'appréciation
des risques

Avantages

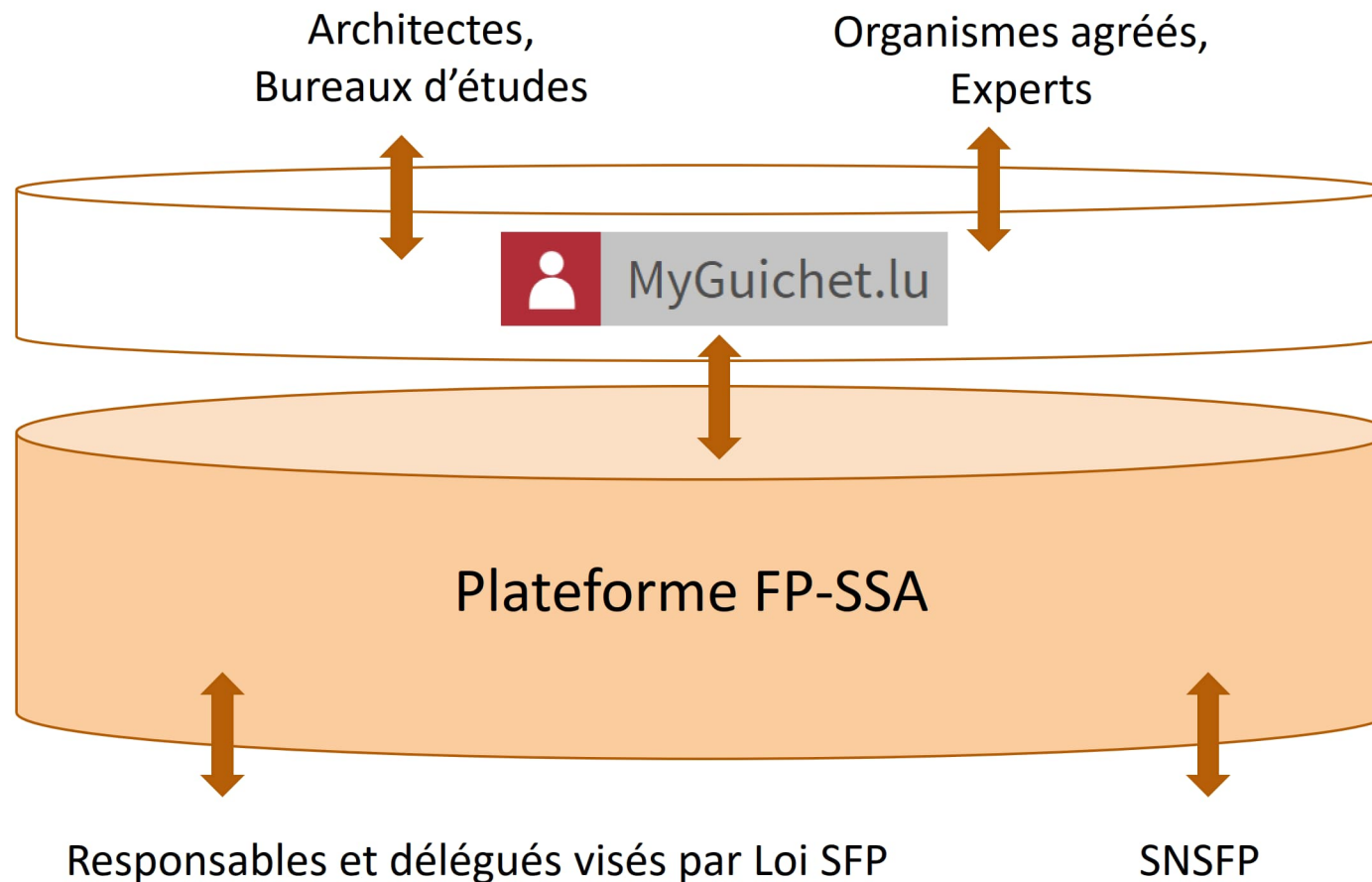
Disponible pour les
utilisateurs internes

Mise à jour systématique
Amélioration continue

Répond à la mise à
disposition sur demande



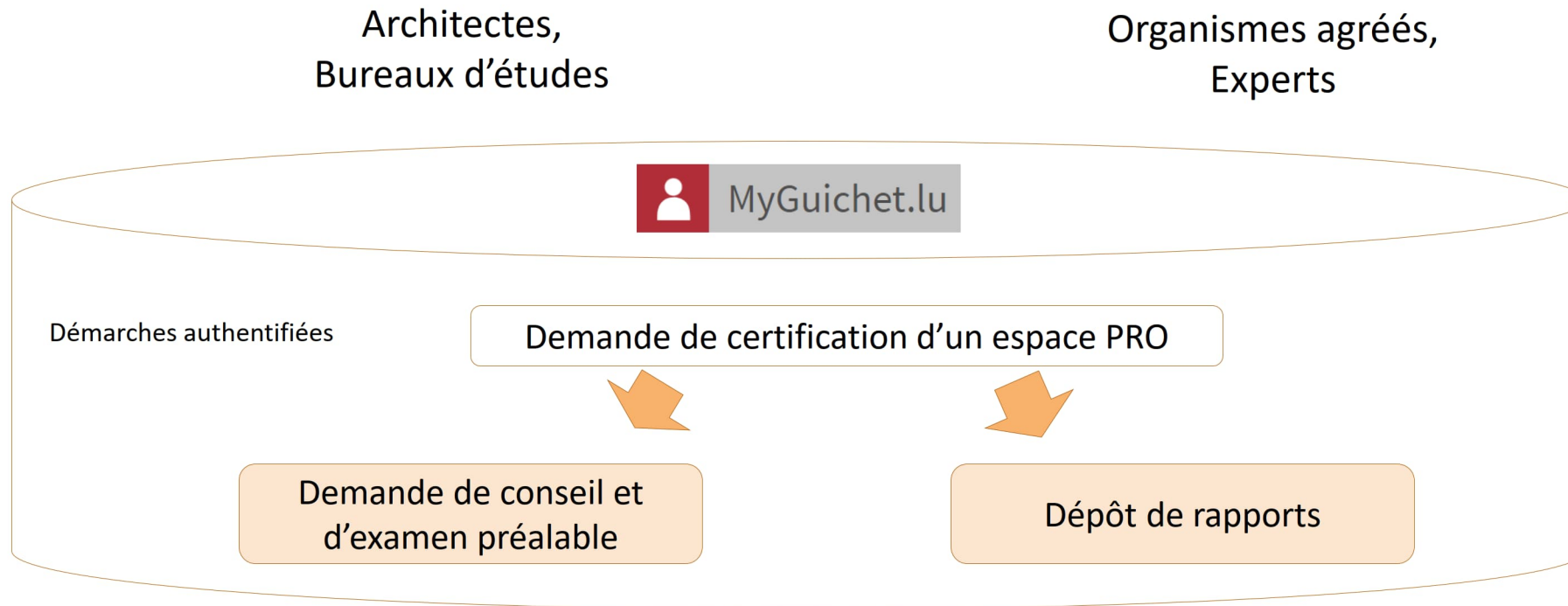
Processus associés – Utilisateurs externes Interface par MyGuichet





Processus associés – Utilisateurs externes

Démarches par MyGuichet



Architectes,
Bureaux d'études

Organismes agréés,
Experts



Démarches authentifiées

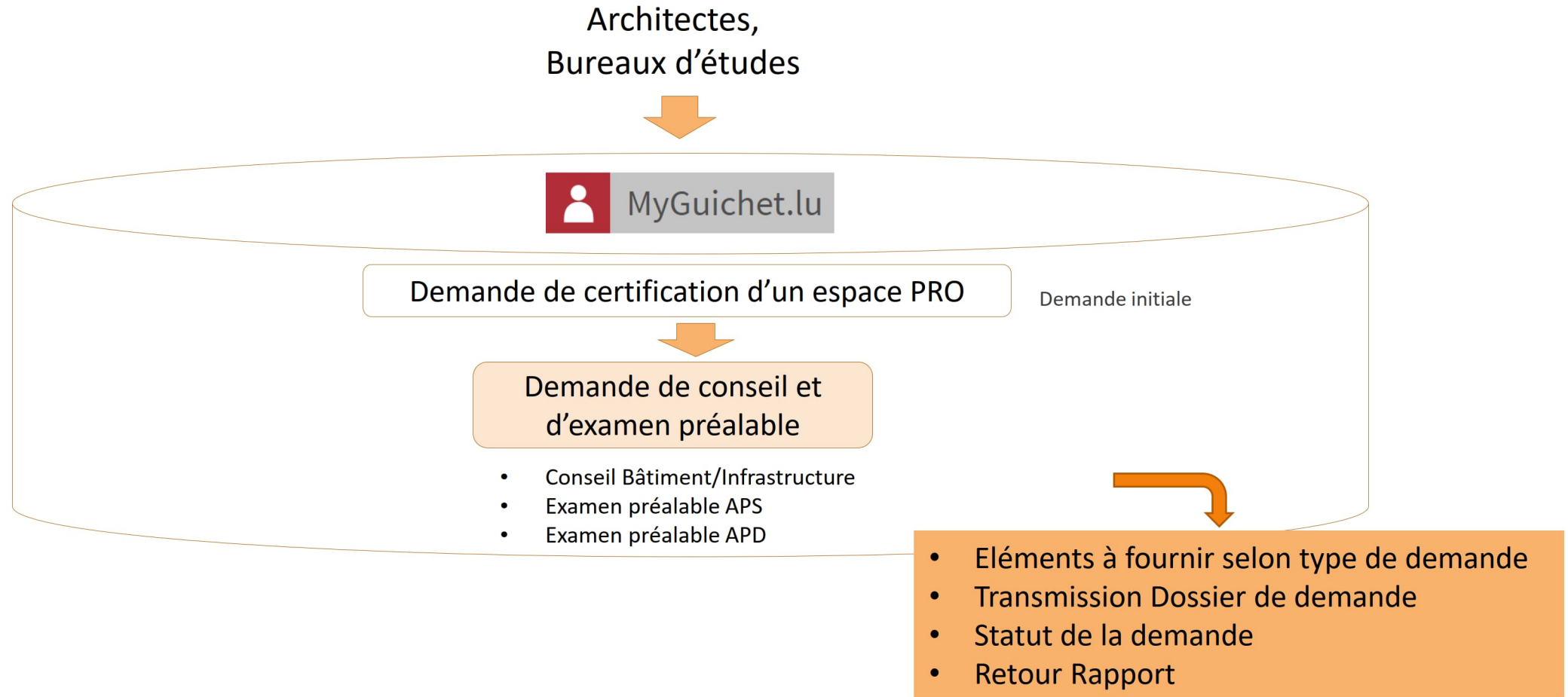
Demande de certification d'un espace PRO

Demande de conseil et
d'examen préalable

Dépôt de rapports

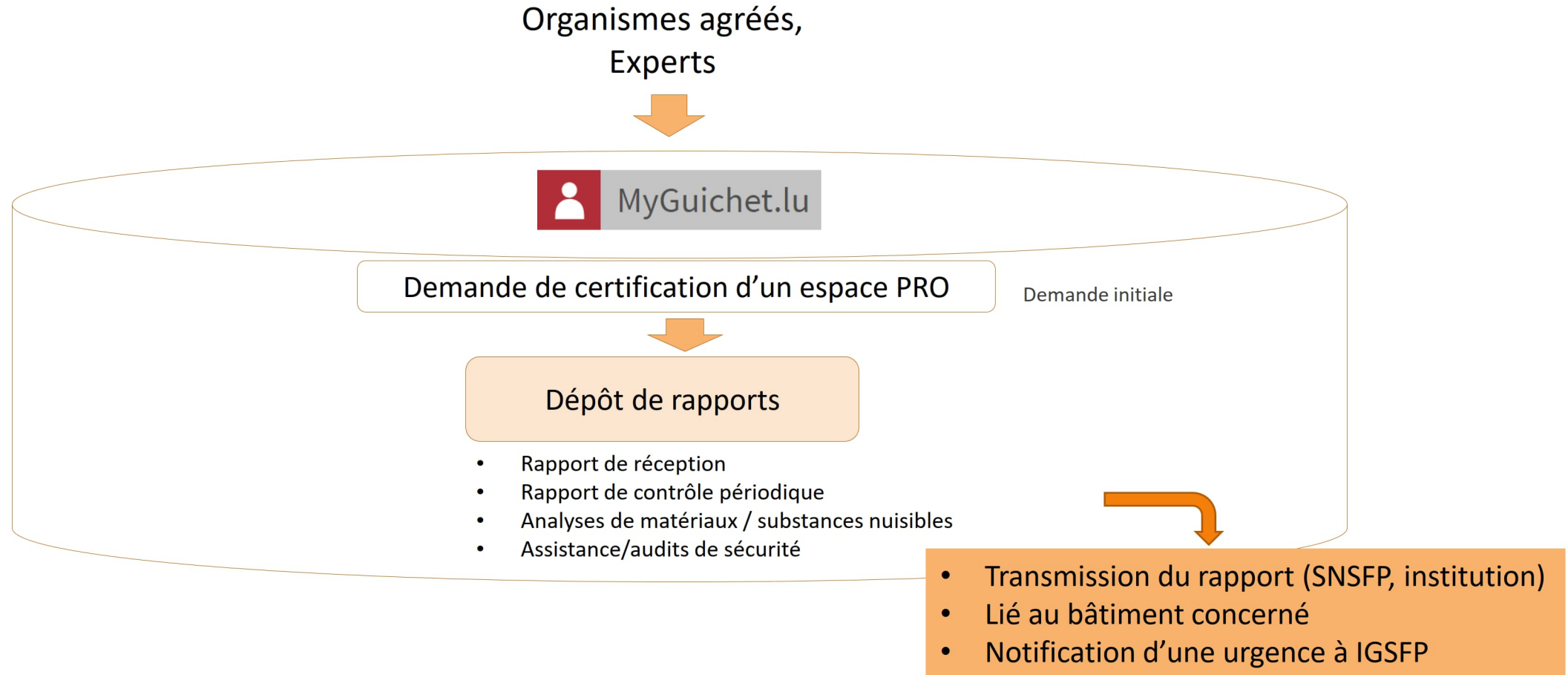


Processus associés – Utilisateurs externes Démarches Architectes/Bureaux d'études





Processus associés – Utilisateurs externes Démarches Organismes agréés / Experts





Processus principal et associés – Exemples 2

➤ **Sujet :**

Bâtiment

Cas où plusieurs administrations sont présentes dans le même bâtiment

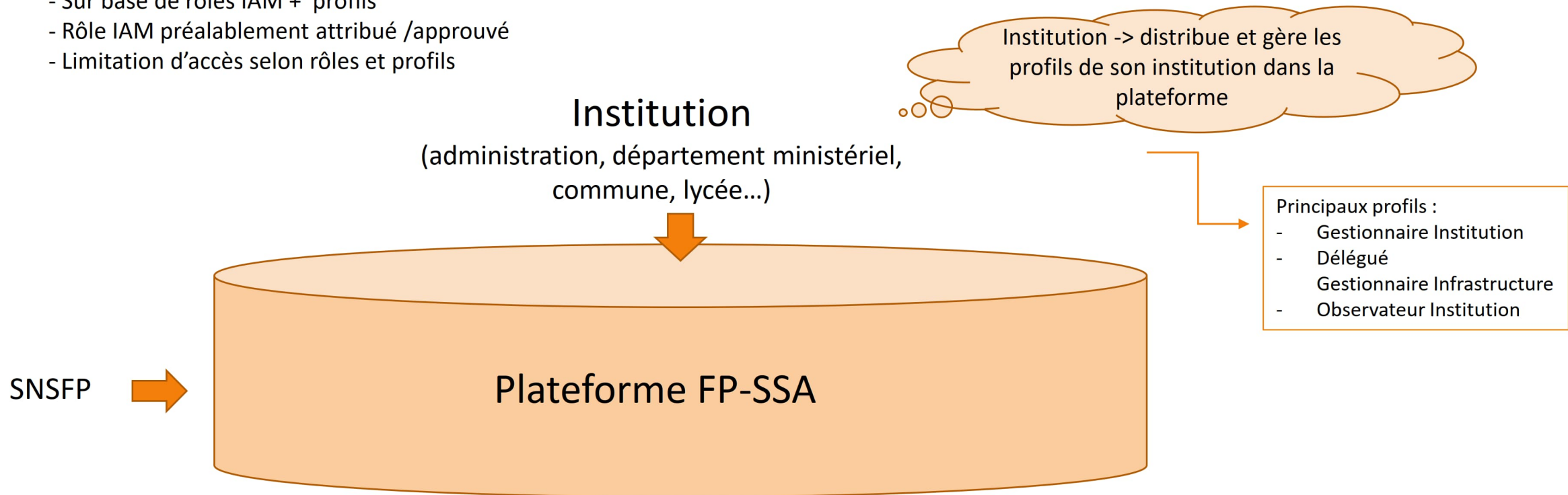
Action SST	Action dans FP-SSA	Avantages
Une administration projette un nouveau bâtiment	MyGuichet - FP-SSA : - Demande d'examen préalable - Rapport	Processus et échanges intégrés dans la plateforme
L'administration emménage dans le bâtiment	FP SSA : - Données du bâtiment, lié à son établissement	Répond au relevé (Loi SFP art.15)
Une deuxième administration emménage dans le même bâtiment	FP-SSA : - Bâtiment existant relié à son établissement	Données partiellement existantes
Un organisme agréé transmet un rapport de contrôle périodique (ex : install. électr.)	MyGuichet / FP-SSA : - Rapport lié au bâtiment	Disponibles pour les utilisateurs qui cohabitent dans le même bâtiment
Le comité de local de sécurité de cohabitation fait une réunion	FP-SSA : - Rapport de réunion lié au bâtiment	Les informations liés au bâtiment sont conservées



Accès à la plateforme

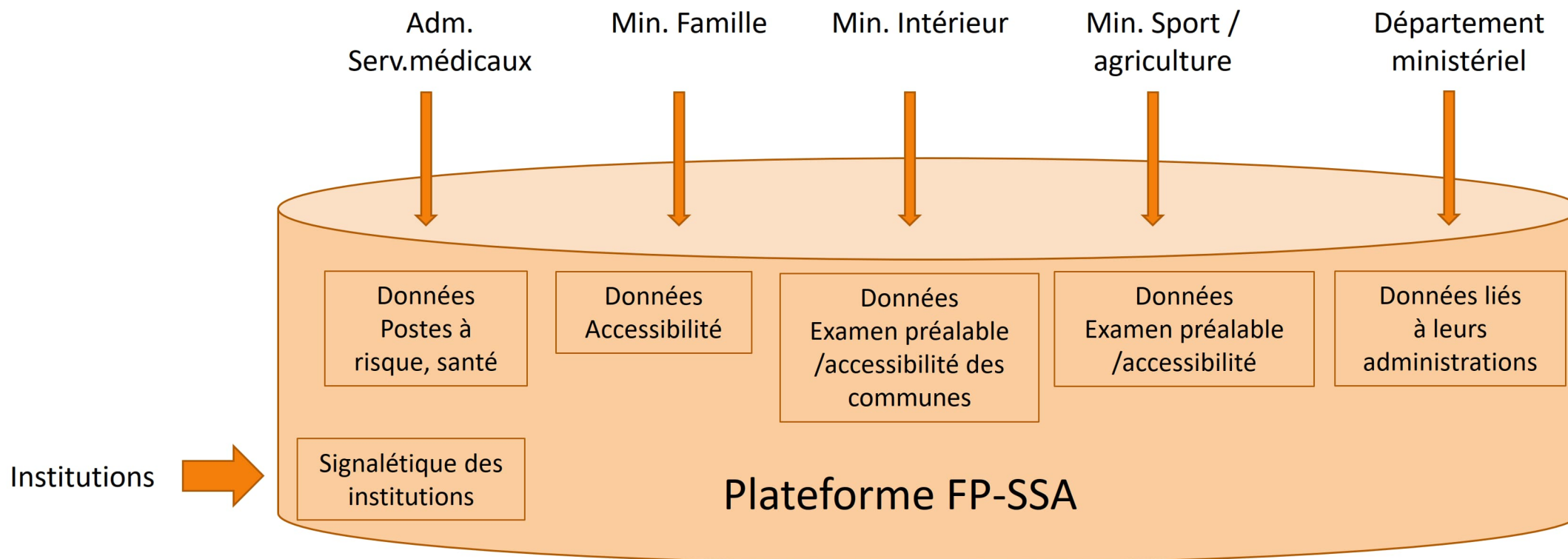
Accessible sur internet en dehors du réseau de l'Etat par une authentification forte

- Sur base de rôles IAM + profils
- Rôle IAM préalablement attribué /approuvé
- Limitation d'accès selon rôles et profils



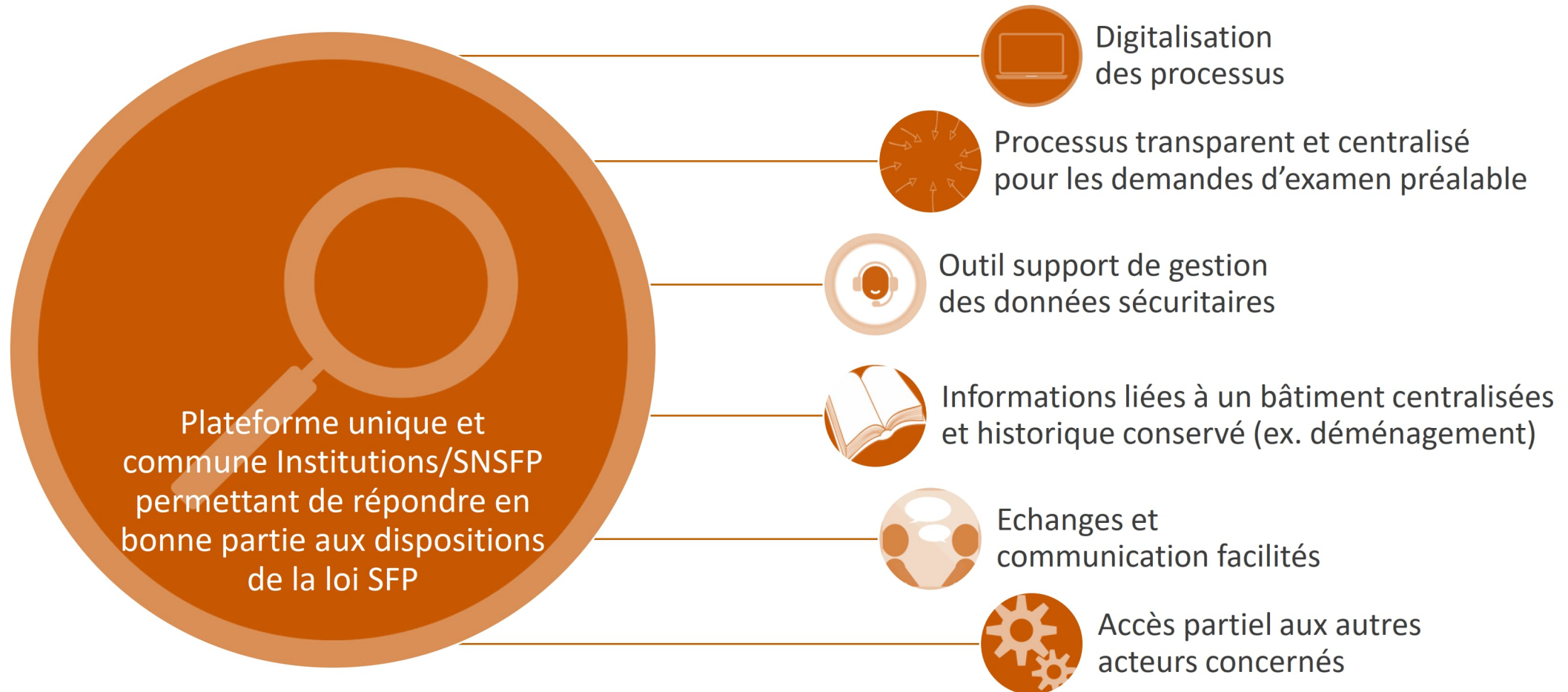


Vues spécifiques à certains éléments pour le besoin de certaines administrations



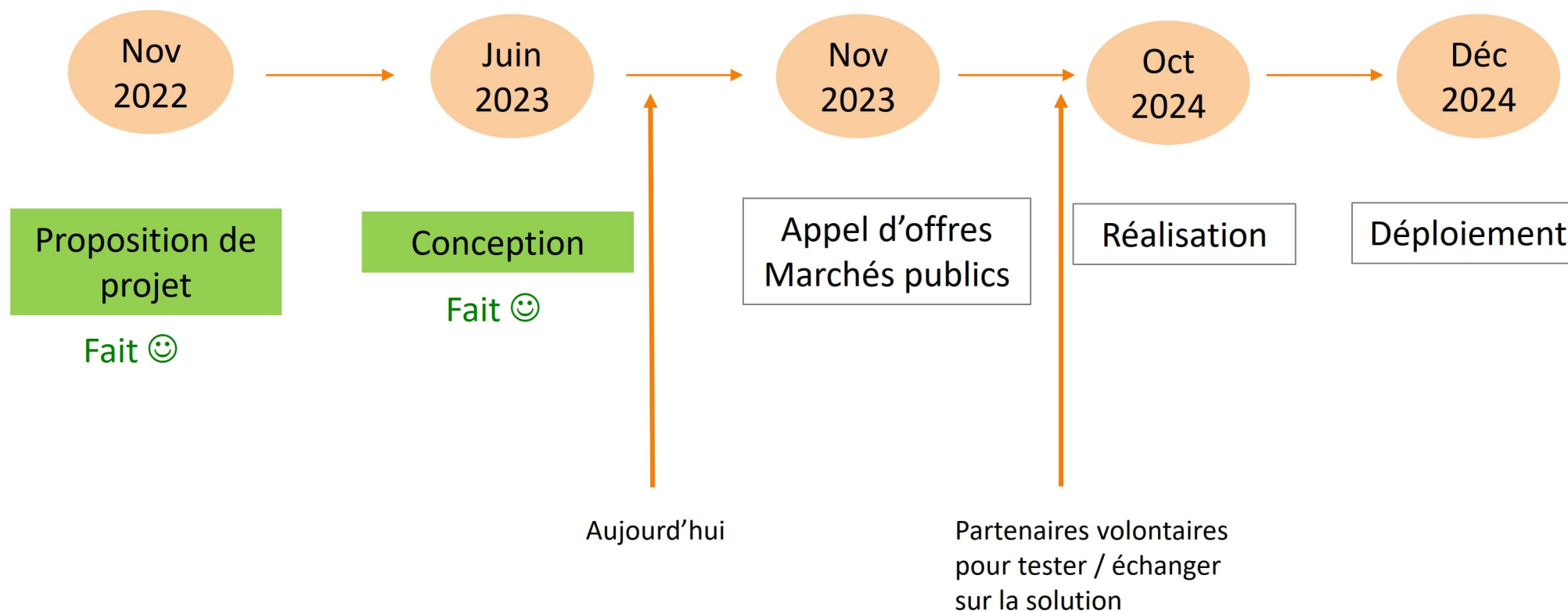


Avantages de la plateforme FP SSA





FP-SSA Etat d'avancement du projet





Résumé

- 1^{ère} étape de digitalisation : Relevé des institutions et activités, toujours actuel et à mettre à jour
- Poursuite de la digitalisation avec le projet de plateforme FP-SSA
- Davantage de fonctionnalités et d'échanges prévus
- Interaction avec MyGuichet pour les architectes/bureaux d'études et organismes agréés expert
- Lancement prévu fin 2024



Merci pour votre attention

**Etat d'avancement de la digitalisation du
relevé des données sécuritaires en vue de la
facilitation des échanges et des mises à jour**

Service national de la sécurité dans la fonction publique
www.snsfp.public.lu
snsfp@snsfp.etat.lu